

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2904

19 novembre 2013

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	139347	Daloa Finances S.à r.l.	139355
3B Binani Glassfibre S.à r.l.	139347	Daylight S.à r.l.	139354
Allianz Life Luxembourg	139357	D.B. Zwirn Anam Holdings (Lux) S.à r.l.	139355
Avangate S.A.	139349	D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l.	139355
Avenir S.A.	139351	Diesel Card Luxembourg S.A.	139356
AZ Euro Investments II S.à r.l.	139350	Diluisa S.A.	139354
Babcock Luxembourg Finance S.à r.l. ...	139349	Dingle S.A.	139352
Barpartner S.à r.l.	139349	Dirco Investments S.A.	139355
Bizzbooster International S.à r.l.	139354	Dominos Drexel & Partner S.A.	139353
BlackRock Property Lux S.à r.l.	139349	Ecelsa S.à r.l.	139379
Blue Partners S.à r.l.	139349	Gelsco S.A.	139379
Bondeby S.à r.l.	139350	Get It Fix S.à r.l.	139372
Borletti Group High Retail S.C.A.	139350	Hime Holding 3 S.A.	139358
CAM2P Investissements S.A.	139352	I.F.Z. S.A.	139377
Cantobre S.A.	139353	LIM Investment S.A.	139392
Cardiff Holdings S.A.	139353	Origin Enterprises Luxembourg S.à r.l. .	139379
Carmel Capital II Sàrl	139351	Pasarela	139348
Carrée S.A.	139351	Sakura S.A.	139347
Cartwright II S.à r.l.	139348	Salas International S.A.	139348
Cassius S.à r.l.	139350	Sellcom Luxembourg S.A.	139346
Castle Island House S.A.	139354	Solway Commodities Sàrl	139346
Clarenville CDO S.A.	139353	Specialized Investment Management Sicav - SIF	139346
Co-Operation HJ S.A.	139351	Specie Ridge Equities S. à r.l.	139346
Covidien Group S.à r.l.	139352	Standards Group Holdings S.à r.l.	139346
CP-Concept	139356	Texxon Oil & Gas AG	139353
Crystal Management S.A.	139352	Torebo S.A.	139373
Cuni-Fuels S.A.	139356	VPK Finance S.A.	139392
Custom S.A.	139356	Zembla S.A.	139348
Cz2 Blue S.à r.l.	139351	Zilent S. à r.l.	139347
Cz2 Fair S.à r.l.	139352		
DACHSER Luxembourg Sàrl	139356		
Dad Immo S.A.	139355		

Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013144448/11.

(130176311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Specialized Investment Management Sicav - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144449/11.

(130175840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Specie Ridge Equities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Specie Ridge Equities S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013144450/11.

(130176219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour SELLCOM LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013144463/11.

(130176031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Standards Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144454/10.

(130176531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144561/11.

(130175811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Le bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 15 octobre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013144562/16.

(130176245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Zilent S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013144557/11.

(130175788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Sakura S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.820.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation de la société SAKURA S.A., ayant eu son siège social au 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B28820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Laurent MASSINON

Le liquidateur

Référence de publication: 2013144584/16.

(130176183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Zembla S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 36.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144560/9.

(130176426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Salas International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.037.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation de la société SALAS INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social au 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B69037.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Laurent MASSINON
Le liquidateur

Référence de publication: 2013144585/16.

(130176187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pasarela, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.060.

EXTRAIT

Monsieur Peter Rudi Josef Hendriks, administrateur de la Société, né le 27 novembre 1955 à Sittard, Pays-bas, demeure désormais au Haltenweg 12, 8832 Wilen b. Wollerau, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144583/12.

(130175968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Cartwright II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.527.

Extrait de la convention de cession de parts sociales datée du 28 avril 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 28 avril 2011, la société TC Management S.A., ayant son siège social Panama City (République de Panama), Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société CARTWRIGHT II S.À R.L. de la manière suivante:

- 500 parts sociales à la société EURODNS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 89.978.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARTWRIGHT II S.à R.L.

Référence de publication: 2013144674/17.

(130176640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Les statuts coordonnés au 18 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013144641/12.

(130176904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

BlackRock Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Les statuts coordonnés au 7 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013144640/11.

(130177286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Babcock Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.639.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013144637/11.

(130177044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Avangate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144634/9.

(130177155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Barpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.711.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013144648/11.

(130176999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.161.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144643/9.

(130176575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Bondeby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.650.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 671 du 14 mars 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bondeby S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013144642/15.

(130177052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

AZ Euro Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144636/10.

(130177140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Cassius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 septembre 2013

1. M. Yoav MAGEN a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. M. Richard A. HUROWITZ a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
3. M. Jess SHAKESPEARE, administrateur de sociétés, né à Watford (Royaume-Uni), le 19 septembre 1972, demeurant professionnellement à KY1 1004 Grand Cayman, Iles Caïmans, 42, North Church Street, 1^{er} étage, The Harbour Centre, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. M. Geoffrey VARGA, administrateur de sociétés, né à Toronto (Canada), le 7 février 1969, demeurant professionnellement à KY1 1004 Grand Cayman, Iles Caïmans, 42, North Church Street, 1^{er} étage, The Harbour Centre, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cassius SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013144676/20.

(130177295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013144635/13.

(130177097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Carmel Capital II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 107.591.

Les statuts coordonnés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013144673/12.

(130177153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Co-Operation HJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2013144679/10.

(130176539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Cz2 Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144683/10.

(130177248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Carrée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 87.388.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144691/9.

(130177104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

CAM2P Investissements S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.086.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144687/9.

(130176883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Cz2 Fair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 134.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144684/10.

(130177186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Cette mention rectifie le dépôt L130138451 du 7 août 2013

Les comptes annuels au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144681/11.

(130177217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Crystal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.966.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144682/10.

(130177075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Dingle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.374.

*Extrait des résolutions prises par le conseil
d'administration de la Société en date du 15 octobre 2013*

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144723/14.

(130176578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Cantobre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANTOBRE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013144688/11.

(130176768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Cardiff Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.231.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 06 septembre 2013:

1. la démission de l'administratrice Cristina FILENO, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 14 août 2013;

2. Robert QUINN, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé, pour une durée se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, en tant qu'administrateur, avec effet au 14 août 2013.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013144689/17.

(130176710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Clarenville CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.222.

Les comptes annuels au 5 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Octobre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013144702/13.

(130177221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

**Dominos Drexel & Partner S.A., Société Anonyme,
(anc. Texxon Oil & Gas AG).**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013144727/13.

(130177271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Castle Island House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2013144692/12.

(130176789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Bizzbooster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 148.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144654/9.

(130177260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Diluisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 07 octobre 2013, Mr François MEUNIER et Mme Elisa Paola ARMANDOLA, tous deux domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Messieurs Yves BIEWER et Giuliano BIDOLI, démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 15.10.2013.

Pour: DILUISA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013144740/17.

(130176700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Daylight S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 158.000.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date 17 septembre 2013:

- Cristina Fileno, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 17 septembre 2013.

- Laure Paklos, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée gérant de la société avec effet au 17 septembre 2013, pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013144716/16.

(130177198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Dirco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 146.504.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144724/9.

(130176660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 124.953.

—
EXTRAIT

En date du 4 octobre 2013, le conseil de gérance a pris bonne note de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Tomas Lichy, gérant, soit au 2-4 rue Beck à 1222 Luxembourg.

Référence de publication: 2013144712/11.

(130176648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

D.B. Zwirn Anam Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 113.697.

—
EXTRAIT

En date du 4 octobre 2013, le conseil de gérance a pris bonne note de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Tomas Lichy, gérant, soit au 2-4 rue Beck à 1222 Luxembourg.

Référence de publication: 2013144711/11.

(130176647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Daloo Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 159.037.

L'associé unique de la Société, Vincent Steenman, décide de transférer son adresse au 142d Fellows Road NW3 3JH London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144714/11.

(130177251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Dad Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 136.406.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013144729/12.

(130177112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.470.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 septembre 2013

Changement d'adresse de Monsieur Angelo DE BERNARDI, Administrateur-Délégué, ainsi que de Monsieur Jacopo ROSSI, Administrateur-Délégué, au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Jacopo ROSSI / Giovanni LAINATI

Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2013144710/14.

(130176676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

CP-Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 152.507.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144707/10.

(130176671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Cuni-Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 92.263.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144709/10.

(130177276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Diesel Card Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.009.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144721/10.

(130177273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 139.773.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013144728/10.

(130176546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 37.619.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG », ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard Fr. Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.619, constituée suivant acte reçu le 18 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 42 du 5 février 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2648 du 31 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain SCHAEDEGEN, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard LEGROS, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de dix millions d'Euros (10.000.000.- EUR) à trente millions d'euros (30.000.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital par apport en espèces.

3. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de dix millions d'Euros (10.000.000.- EUR) à trente millions d'euros (30.000.000.-EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires actuels à savoir

- la société ALLIANZ BELGIUM, ayant son siège social 35, rue de Laeken, B-1000 Bruxelles, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403258197, ici représentée par Monsieur Alain Schaedgen, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée ;

- la société SOFIHOLDING S.A., ayant son siège social à 35, rue de Laeken, B-1000 Bruxelles, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0401 425293 ici représentée par Monsieur Bernard Legros, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

proportionnellement à leur participation dans la Société et est entièrement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à trente millions d'Euros (30.000.000.-EUR) divisé en cinquante-cinq mille neuf cent vingt-huit (55.928) actions sans valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ six mille deux cents Euros (6.200.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCHAEDGEN, A. SIEBENALER, B. LEGROS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44637. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141714/74.

(130173904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Hime Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.669.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Banque Palatine, a French société anonyme, having its registered office at 42, rue d'Anjou, 75008 Paris, France, registered with Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 542 104 245;

Banque Populaire Rives de Paris, a company incorporated in France, having its registered office at 76-78, Avenue de France, 75013 Paris, France, registered with the Paris Registre de Commerce et des Sociétés under the number 552002313;

BNP Paribas, a French société anonyme, having its registered office at 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, registered with Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 662 042 449;

Caixa Geral de Depositos, S.A., a company incorporated in Portugal, having its registered office at 63 Avenida João XXI, Lisbon, Portugal registered with the Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) under number 125 acting through its French Branch, having its registered office at 38, boulevard de Provence, 75009 Paris, France, registered with the Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 306927393;

Crédit Foncier de France, a French société anonyme, having its registered office at 19 rue des Capucines, 75001 Paris, France, registered with Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 542 029 848;

Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, an private limited company incorporated in the United Kingdom, having its registered office at One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 00891554;

Deutsche Bank AG, a German Aktiengesellschaft, having its registered office at Taunusanlage 12, Frankfurt am Main 60325, Germany, registered with the Handelsregister Frankfurt am Main under number HRB 30000; acting through its London Branch, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB and registered with the Register of Companies for England and Wales under the branch number BR000005;

Dexia Crédit Local, a French société anonyme having its registered office at 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92919 La Défense, France, registered with the Nanterre Registre de Commerce et des Sociétés under number 351 804 042;

ELQ Investors II Limited, a company incorporated in the United Kingdom, having its registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4Q 2BB, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 1122503;

ING Bank N.V., a Dutch public limited company (Naamloze Venootschap) having its registered office at Biljerplein 888, 1101MG Amsterdam Zuidoost and registered with Chamber of Commerce for Amsterdam under number KVK 33031431, acting through its London Branch, having its registered office at 60 London Wall, London EC2M 5TQ and registered with the Register of Companies for England and Wales under the branch number BR 000 341;

Kommunalkredit Austria AG, a company incorporated in Austria, having its registered office at Türkenstrasse 9, 1092 Vienna, registered with the Austrian commercial register (Firmenbuch) under number FN 45776v;

Merrill Lynch International Bank Limited, a limited company incorporated in the Ireland, having its registered office at Central Park, Leopardstown, Dublin 18, Ireland, registered with the Irish Registrar of Companies under number 229165, acting through its London Branch, having its registered office at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ and registered with the Register of Companies for England and Wales under the branch number BR 008339;

Portigon AG, a German Aktiengesellschaft, having its registered office at Herzogstrasse 15, 40217 Düsseldorf, Germany, registered with the Handelsgericht B des Amtsgerichts Düsseldorf under number HRB 42975, acting through its London Branch, having its registered office at Woolgate Exchange, 25 Basinghall Street, London EC2V 5HA, United Kingdom, registered with Register of Companies for England and Wales under the branch number BR001899;

RBC Europe Limited, a private company limited by shares incorporated in the United Kingdom, having its registered office at 2 Swan Lane, EC4R 3BF London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 995939;

The Royal Bank of Scotland Plc, a public limited company incorporated in Scotland, having its registered office at 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 2YB, registered with Companies House Register under number SC 090312;

VTB Bank (France) S.A., a company incorporated in France, having its registered office at 79-81 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 562061671;

referred to hereafter as the "Shareholders",

represented by Ms Clara HERRENSCHMIDT, lawyer, 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

by virtue of proxy forms given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a société anonyme (the "Company") as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of HIME HOLDING 3 S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is two hundred and fifty-five thousand four hundred and six Euro (€ 255,406.-) divided into two hundred and fifty-five thousand four hundred and six (255,406) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

10.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Thursday in June at 01:00 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

14.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The Auditors may be re-appointed.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2013.

Subscription and Payment.

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

Banque Palatine	17,631 shares
Banque Populaire Rives de Paris	1,806 shares
BNP Paribas	52,695 shares
Caixa Geral de Depositos, S.A.	3,121 shares
Crédit Foncier de France	17,631 shares
Crédit Suisse Securities (Europe) Limited	2,993 shares
Deutsche Bank AG	31,985 shares
Dexia Crédit Local	15,889 shares
ELQ Investors II Limited	11,843 shares
ING Bank N.V.	20,574 shares
Kommunalkredit Austria AG	5,628 shares
Merrill Lynch International Bank Limited	5,934 shares
Portigon AG	12,859 shares
RBC Europe Limited	9,001 shares
The Royal Bank of Scotland Plc	40,845 shares
VTB Bank (France) S.A.	4,971 shares
Total:	<u>255,406 shares</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of two hundred and fifty-five thousand four hundred and six Euros (EUR 255,406.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand one hundred Euros (EUR 2.100.-).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to Article 13 of the Articles, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons have been elected as Director for a maximum period of one (1) year, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2014.

- Mr. Jean Peyrelevade, born on 24 October 1939 in Marseille, France, with professional address at 32 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;

- Mr. Richard Dorman, born on 13 January 1961 in Wimbledon, United Kingdom, with professional address at 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB;

- Mr. Yvan Juchem, born on 8 December 1960 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2950 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pierre Bour, born on 25 July 1980 in Neunkirchen, Germany, with professional address at 21 Upper Brook Street, London W1K 7PY, United Kingdom;

- Mr. Jérôme Le Conte, born on 14 January 1952 in Paris, France, with professional address at 1ter rue Mornay, 75004 Paris, France; and

- Natixis Trust, a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Ms. Evelyne Etienne, born on 15 June 1954 in Paris, France, with professional address at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as its permanent representative.

3. The following has been appointed as auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.65477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholders of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders have signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Banque Palatine, une société anonyme française, ayant son siège social au 42, rue d'Anjou, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 104 245;

Banque Populaire Rives de Paris, une société française, ayant son siège social au 76-78, Avenue de France, 75013 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 002 313;

BNP Paribas, une société anonyme française, ayant son siège social au 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449;

Caixa Geral de Depositos, S.A., une société portugaise, ayant son siège social au 63 Avenida João XXI, Lisbonne, Portugal, immatriculée auprès du Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) sous le numéro 125; agissant au travers de sa succursale française, ayant son siège social au 38, boulevard de Provence, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 306 927 393;

Crédit Foncier de France,, une société anonyme française, ayant son siège social au 19 rue des Capucines, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848;

Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, une société britannique, ayant son siège social au One Cabot Square, London E14 4QJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 00891554;

Deutsche Bank AG, une Aktiengesellschaft de droit allemand, ayant son siège social au Taunusanlage 12, Frankfurt am Main 60325, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister Frankfurt am Main sous le numéro HRB 30000, agissant au travers de sa succursale britannique, ayant son siège social au 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, immatriculée auprès du Register of Companies for England and Wales sous le numéro BR 000005;

Dexia Crédit Local,, une société anonyme française, ayant son siège social au 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92919 La Défense, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 351 804 042;

ELQ Investors II Limited, une société britannique, ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 1122503;

ING Bank N.V., une société néerlandaise (Naamloze Venootschap), ayant son siège social au Biljerples 888, 1101MG Amsterdam Zuidoost, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro KVK 33031431,

agissant au travers de sa succursale londonienne, ayant son siège social au 60 London Wall, London EC2M 5TQ, immatriculée auprès du Register of Companies for England and Wales sous le numéro de succursale BR 000 341;

Kommunalkredit Austria AG, une société autrichienne, ayant son siège social au Türkenstrasse 9, 1092 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du registre de commerce autrichien (Firmenbuch) sous le numéro FN 45776v;

Merrill Lynch International Bank Limited,, une société irlandaise, ayant son siège social au Central Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande, immatriculée auprès du Irish Registrar of Companies sous le numéro 229165, agissant au travers de sa succursale londonienne, ayant son siège social au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, immatriculée auprès du Register of Companies for England and Wales sous le numéro BR 008339;

Portigon AG, une société allemande, ayant son siège social au Herzogstrasse 15, 40217 Düsseldorf, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsgericht B des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 42975, agissant au travers de sa succursale londonienne ayant son siège social au Woolgate Exchange, 25 Basinghall Street, London EC2V 5HA, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Register of Companies for England and Wales sous le numéro BR 001899;

RBC Europe Limited, une société britannique, ayant son siège social au 1 Swan Lane, EC4R 3BF Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 995939;

The Royal Bank of Scotland Plc, une société écossaise, ayant son siège social au 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 1AF, immatriculée auprès du Companies House Register sous le numéro SC 090312;

VTB Bank (France) S.A., une société française, ayant son siège social au 79-81 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 061 671;

désignées ci-après comme les "Actionnaires",

représentés par Madame Clara HERRENSCHMIDT, avocat, 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, en vertu de procurations signées sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, agissant en leur capacité d'Actionnaires, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme (la "Société ") comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de HIME HOLDING 3 S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et

d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-cinq mille quatre cent six Euros (€ 255.406,-) représenté par deux cent cinquante-cinq mille quatre cent six (255.406) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;

10.3 la signature unique de tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration ou tout Administrateur peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer

leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs président (le "Président").

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés

12.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin à 13h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires et les réviseurs d'entreprise agréés sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

14.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

14.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré mentionnées déclarent souscrire aux actions comme suit:

Banque Palatine	17,631 actions
Banque Populaire Rives de Paris	1,806 actions
BNP Paribas	52,695 actions
Caixa Geral de Depositos, S.A.	3,121 actions
Crédit Foncier de France	17,631 actions
Crédit Suisse Securities (Europe) Limited	2,993 actions
Deutsche Bank AG	31,985 actions
Dexia Crédit Local	15,889 actions
ELQ Investors II Limited	11,843 actions
ING Bank N.V.	20,574 actions
Kommunalkredit Austria AG	5,628 actions
Merrill Lynch International Bank Limited	5,934 actions
Portigon AG	12,859 actions
RBC Europe Limited	9,001 actions
The Royal Bank of Scotland Plc	40,845 actions
VTB Bank (France) S.A.	4,971 actions
Total:	<u>255,406 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinquante-cinq mille quatre cent six Euros (EUR 255.406,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

139372

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille et cent euros (EUR 2.100.-).

Première Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparantes pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'Article 13 des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale d'un (1) an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2014:

- Mr Jean Peyrelevade, né le 24 octobre 1939 à Marseille, France, avec adresse professionnelle à 32 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;

- Mr Richard Dorman, né le 13 janvier 1961 à Wimbledon, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB;

- Mr Yvan Juchem, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Pierre Bour, né le 25 juillet 1980 à Neunkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 21 Upper Brook Street, London W1K 7PY, Royaume-Uni;

- Mr Jérôme Le Conte, né le 14 janvier 1952 à Paris, France, avec adresse professionnelle à 1ter rue Mornay, 75004 Paris, France; et

- Natixis Trust, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Mme Evelyne Etienne, née le 15 juin 1954 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent.

3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes;

Après lecture du présent acte aux mandataires des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires des comparantes ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2013. LAC/2013/44529. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142092/800.

(130172861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Get It Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.999.

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Monsieur Luc DEMOTTE, ingénieur, né le 22 juillet 1942 à Matagne-la-Grande (Belgique), demeurant à L-3542 Du-delange, 60, rue du Parc;

ici représenté par Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société «GET IT FIX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.999, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2731 du 9 novembre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement libérées.

III.- L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, représenté comme ci-avant, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social vers 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc vers L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. SASSEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12216. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142038/49.

(130172878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Torebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 180.663.

— STATUTS

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DEUX OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Felipe BOTERO, né le 21 septembre 1946 à Bogota (Colombie), demeurant au 1, Carrera, Tore 6, Piso 7, Bogota, Colombie,

ici représenté par Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 septembre 2013.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TOREBO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Felipe BOTERO, prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100.-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social Monsieur Felipe BOTERO, né le 21 septembre 1946 à Bogota (Colombie), demeurant au 1, Carrera, Tore 6, Piso 7, Bogota, Colombie.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: LG Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, R.C.S. Luxembourg B156639.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KRONSHAGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 octobre 2013. Relation: RED/2013/1623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013141612/167.

(130172707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

I.F.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 50, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 169.650.

L'an deux mille treize.

Le trois octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.Z. S.A., avec siège social à L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.650 (NIN 2012 2210 260),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1843 du 24 juillet 2012,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8710 Boevange-sur-Attert, 50, Cité Nock.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Boevange-sur-Attert."

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- la promotion et la construction immobilière;
- l'import et l'export de matières premières en relation avec la construction immobilière, ainsi que
- le commerce en général.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4.- Révocation de Monsieur Pascal CORDIER de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

5.- Nomination de Monsieur Idriz HASANOVIC, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), le 23 septembre 1950, demeurant à L-8274 Kehlen, 28, Schoulwee, en tant qu'administrateur de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

6.- Nomination de l'administrateur Monsieur Zikret HASANOVIC, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), le 25 janvier 1974, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 50, Cité Nock, en tant qu'administrateur-délégué de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

7.- Constatation que l'adresse du commissaire aux comptes, la société MGI FISOGEST S.à r.l. est la suivante: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Clervaux à Boevange-sur-Attert et de fixer la nouvelle adresse à L-8710 Boevange-sur-Attert, 50, Cité Nock.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Boevange-sur-Attert."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- la promotion et la construction immobilière;
- l'import et l'export de matières premières en relation avec la construction immobilière, ainsi que
- le commerce en général.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Pascal CORDIER de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Idriz HASANOVIC, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), le 23 septembre 1950, demeurant à L-8274 Kehlen, 28, Schoulwee, en tant qu'administrateur de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur Monsieur Zikret HASANOVIC, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), le 25 janvier 1974, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 50, Cité Nock, en tant qu'administrateur-délégué de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse du commissaire aux comptes, la société MGI FISOGEST S.à r.l. est la suivante: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. HANSEN, S. BATARDYE, KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1827. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142100/107.

(130173121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Origin Enterprises Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.573.

1. La Société a pris acte de la démission des gérants suivants avec effet immédiat en date du 15 septembre 2013:

- Mr. Robin Christopher Jones, gérant de catégorie A;
- Mr. Fabrice Rota, gérant de catégorie B; et
- Mr. Johannes Laurens de Zwart, gérant de catégorie B.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer les gérants suivants en date du 15 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

- Mr. John O'Connell, né le 20 avril 1967 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à 151 Thomas Street, Dublin 8, Irlande, gérant de catégorie A de la Société;
- Mr. Christophe Laguerre, né le 26 mai 1954 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement à 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société; et
- Mme Sarah Bonallo, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni, résidant à 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. John O'Connell, gérant de catégorie A de la Société;
- Mr. Christophe Laguerre, gérant de catégorie B de la Société; et
- Mme Sarah Bonallo, gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142307/25.

(130172909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Ecelsa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gelsco S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 90.390.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TROIS OCTOBRE

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Argos SpA - Società Fiduciaria e di Revisione, ayant son siège social à Via Pietro Paleocapa 6, I-20121 Milan (MI), Italie, ici représentée par par Madame Concetta Demarinis, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2013 laquelle procuration reste annexée au présent acte, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «GELSCO S.A.», ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 90390,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C n°102 du 1^{er} février 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 110.000 (cent dix mille Euro), représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en «ECELSA S.à r.l.»

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux Comptes démissionnaires..

3. Nomination d'un ou plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne, sans dissolution préalable.

5. Modification de la dénomination de «ECELSA S.à r.l.» en «ECELSA S.r.l.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31.12.2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Oggetto.

La societa' ha per oggetto le seguenti attivita':

l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ricostruzione, la ristrutturazione e l'ammodernamento di beni immobili in genere, sia civili che industriali, nonche' l'amministrazione, la gestione e la locazione di beni immobili di proprieta' sociale.

Essa potra' inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, industrielles, financières, mobilières et immobilières ritenute dall'amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, ed assumere, directement ed indirectement, interessenze e partecipazioni in altre Societa' od Imprese, escluso in ogni caso il fine di collocamento presso terzi ed il potere degli amministratori di agire nei confronti del pubblico.

La societa' puo' pure garantire a banche o ad intermediari financiers iscritti nell'elenco previsto dal TUB, obligations propres o di societa' appartenenti al proprio gruppo, ogni qualvolta l'amministrazione lo riterra' opportuno.».

6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

7. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la société à la date de l'assemblée régis sur la loi italienne.

8. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social

9. Divers.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la forme légale de la société anonyme GELSCO S.A. en une société sous forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en ECELSA S.à r.l., sans toutefois changer, ni l'objet, ni le capital, avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme juridique.

Les statuts de la société ECELSA S.à r.l. se liront comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «ECELSA S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à EUR 110.000,- (cent dix mille euros), représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Suite à la présente transformation en «S.à.r.l.», le capital social est toujours détenu par le même actionnaire unique dorénavant l'associé unique, à savoir Argos SpA - Società Fiduciaria e di Revisione

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour, savoir:

Conseil d'administration:

- 1) Monsieur Marco Sterzi, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- 2) Madame Francesca Docchio, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- 3) Monsieur Gaetano Luigi Scattolin, résident au 35, Via Milano, 21040 Oggiona con Santo Stefano, Italie.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Alessandro Cattaneo, résident au 7 Corso Sempione, 21013 Gallarate, Italie.

L'associé unique décide de leur accorder pleine et irrévocable décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer gérant unique Madame Elena SCATTOLIN, née à Varese (VA) le 18 août 1975 et résidant professionnellement Via Milano n.37, I - 21040 Oggiona con Santo Stefano (VA) Italie, jusqu'à démission ou révocation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré de Luxembourg en Italie et plus spécialement à Via Milano n. 37, I - 21040 Oggiona con Santo Stefano (VA) Italie, et décide que la société adopte la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, de façon que la société changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide

- de changer la dénomination de «ECELSA S.à.r.l.» en «ECELSA S.r.l.»,
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie, et
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«Oggetto.

La società ha per oggetto le seguenti attività:

l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ricostruzione, la ristrutturazione e l'ammodernamento di beni immobili in genere, sia civili che industriali, nonché l'amministrazione, la gestione e la locazione di beni immobili di proprietà sociale.

Essa potrà inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari ritenute dall'amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, ed assumere, direttamente ed indirettamente, interessenze e partecipazioni in altre Società od Imprese, escluso in ogni caso il fine di collocamento presso terzi ed il potere degli amministratori di agire nei confronti del pubblico.

La società può pure garantire a banche o ad intermediari finanziari iscritti nell'elenco previsto dal TUB, obbligazioni proprie o di società appartenenti al proprio gruppo, ogni qualvolta l'amministrazione lo riterrà opportuno.».

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO

Art. 1. Denominazione

1. La società e' denominata:

"ECELSA S.R.L."

Art. 2. Oggetto.

2. La società ha per oggetto le seguenti attività:

l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ricostruzione, la ristrutturazione e l'ammodernamento di beni immobili in genere, sia civili che industriali, nonché l'amministrazione, la gestione e la locazione di beni immobili di proprietà sociale.

Essa potrà inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari ritenute dall'amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, ed assumere, direttamente ed indirettamente, interessenze e partecipazioni in altre Società od Imprese, escluso in ogni caso il fine di collocamento presso terzi ed il potere degli amministratori di agire nei confronti del pubblico.

La società può pure garantire a banche o ad intermediari finanziari iscritti nell'elenco previsto dal TUB, obbligazioni proprie o di società appartenenti al proprio gruppo, ogni qualvolta l'amministrazione lo riterrà opportuno.

Art. 3. Sede.

3. La società ha sede in Oggiona con Santo Stefano (VA). L'organo amministrativo potrà deliberare la istituzione e la soppressione di succursali, stabilimenti, depositi, agenzie e rappresentanze in qualunque località della Repubblica, purché essi non abbiano natura di sedi secondarie.

Art. 4. Durata.

4. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050.

Art. 5. Capitale.

5.1 Il capitale sociale è di euro 110.000, 00 (centodiecimila/00).

5.2 Per le decisioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli articoli 2481 e seguenti del c.c.

In deroga all'articolo 2464, terzo comma c.c., in caso di aumento di capitale il conferimento può essere fatto, oltre che in danaro, anche in ogni altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica.

Salvo il caso di cui all'articolo 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione, il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 c.c.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo c.c., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

5.3 La società può richiedere ai soci versamenti in conto capitale senza obbligo di rimborso, totalmente infruttiferi.

Può inoltre richiedere ai soci finanziamenti, fruttiferi od infruttiferi, secondo quanto deliberi l'assemblea, con l'obbligo di rimborso a scadenza determinata od indeterminata.

La richiesta di versamenti e/o finanziamenti può essere rivolta esclusivamente nel pieno rispetto di tutti i limiti previsti dalle disposizioni di legge e regolamentari vigenti in materia, con particolare riferimento a quanto previsto da quelle che regolano la raccolta di risparmio fra il pubblico.

5.4 È attribuita alla competenza dei soci l'emissione dei titoli di debito di cui all'articolo 2483 c.c.

Art. 6. Domiciliazione.

6. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, se nominati, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

A tal fine, la società terra il libro dei soci da sottoporre a vidimazione ai sensi dell'art. 2218 c.c.: nel libro dei soci devono altresì essere indicati la partecipazione di spettanza di ciascuno dei soci, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime, hanno effetto di fronte alla società nel momento dell'iscrizione nel libro dei soci, da eseguirsi a cura degli amministratori a seguito del deposito nel registro delle imprese ai sensi dell'art. 2470 c.c.: l'esercizio dei diritti sociali è pertanto subordinato a tale iscrizione.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni.

7.1 Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per atto tra vivi tra soci o a favore di parenti in linea retta entro il terzo grado del cedente o a favore del coniuge del cedente stesso.

7.2 Fuori dai casi di cui al precedente articolo 7.1, il socio che intenda alienare a terzi le proprie quote deve prima offrirle in vendita agli altri soci, i quali hanno diritto di prelazione per l'acquisto in proporzione delle rispettive partecipazioni calcolate escludendo dal computo le proprie quote.

7.3 L'offerta di vendita deve essere comunicata all'organo amministrativo, dall'interessato a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, nella quale deve essere indicato il prezzo a cui si intende vendere le quote e le condizioni di pagamento.

7.4 L'organo amministrativo entro venti giorni dal ricevimento della comunicazione, dovrà a sua volta con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno comunicare a tutti i soci, risultanti dal libro dei soci, l'offerta di vendita.

7.5 Il diritto di prelazione deve essere esercitato, a pena di decadenza, nel termine di giorni trenta dal ricevimento della proposta di alienazione da parte del cedente fatta nei modi sopra indicati. I soci dovranno spedire entro il detto termine alla società lettera raccomandata nella quale comunicheranno l'eventuale esercizio della prelazione.

7.6 Qualora taluno dei soci non esercitasse la facoltà di acquisto, gli altri soci possono sostituirsi a lui nell'acquisto medesimo, proporzionalmente alle rispettive partecipazioni, facendone richiesta contestuale all'atto dell'esercizio della prelazione a loro riservata.

7.7 Nel caso vi fosse contestazione sul prezzo indicato nell'offerta, questo sarà determinato da un arbitratore, nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti e degli Esperti Contabili della Circonscrizione del Tribunale ove ha sede la società, e la vendita dovrà essere perfezionata entro quindici giorni successivi alla determinazione del prezzo da parte dell'arbitratore.

7.8 La prelazione potrà essere esercitata unicamente per tutte le quote poste in vendita e non parzialmente. Nel caso in cui entro il termine di cui al punto 7.5 non si raggiungessero adesioni per tutte le quote poste in vendita, l'organo amministrativo comunicherà senza indugio al socio alienante l'esito negativo e quest'ultimo potrà liberamente cedere a terzi, entro tre mesi dalla ricezione della comunicazione, le quote offerte in prelazione.

7.9 L'intestazione di quote a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa, agli effettivi proprietari (previa esibizione del mandato fiduciario) non è soggetta a quanto disposto dall'art. 7.2.

Art. 8. Morte del socio.

8. Fuori dai casi di cui al precedente articolo 7.1, la partecipazione trasferita per successione legittima o testamentaria dovrà essere offerta in prelazione a tutti i soci nei modi e con gli effetti di cui al precedente articolo 7.

Fino a quando non sia stata fatta l'offerta e non risulti che questa non sia stata accettata, l'erede o il legatario non sarà iscritto nel libro dei soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi inerenti alle partecipazioni e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la società.

Art. 9. Recesso.

9.1 Hanno diritto di recedere i soci che non hanno concorso all'approvazione delle decisioni riguardanti:

- a. il cambiamento dell'oggetto della società;
- b. la trasformazione della società;
- c. la fusione e la scissione della società;
- d. la revoca dello stato di liquidazione;
- e. il trasferimento della sede della società all'estero;
- f. l'eliminazione di una o più clausole di recesso indicate al punto 9.2;
- g. il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto della società;
- h. il compimento di operazioni che determinino una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci ai sensi dell'articolo 2468, quarto comma c.c.;
- i. l'aumento del capitale sociale mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi.

Il diritto di recesso spetta in tutti gli altri casi previsti dalla legge.

Qualora la società sia soggetta ad attività di direzione e coordinamento ai sensi degli articoli 2497 e seguenti c.c., spetterà ai soci il diritto di recesso nelle ipotesi previste dall'articolo 2497-quater c.c.

9.2 Non sono previste ulteriori ipotesi di recesso.

9.3 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro venti giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. L'organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro venti giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di ogni effetto e di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 10. Esclusione. 10. Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa.

Art. 11. Liquidazione delle partecipazioni.

11.1 Nelle ipotesi previste dall'articolo 9 le partecipazioni saranno rimborsate al socio in proporzione del patrimonio sociale.

Il patrimonio della società e' determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dell'organo di controllo e del soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, se nominati, tenendo conto del valore di mercato della partecipazione riferito al giorno di efficacia del recesso determinato ai sensi del precedente articolo 9.3.

Ai fini della determinazione del valore di mercato occorre aver riguardo alla consistenza patrimoniale della società e alle sue prospettive reddituali.

In caso di disaccordo, la valutazione delle partecipazioni, secondo i criteri sopra indicati, e' effettuata, tramite relazione giurata, da un esperto nominato dal Tribunale nella cui circoscrizione si trova la sede della società, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte piu' diligente. Si applica il primo comma dell'articolo 1349 c.c.

11.2 Il rimborso delle partecipazioni deve essere eseguito entro sei mesi dall'evento dal quale consegue la liquidazione.

Il rimborso puo' avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni o da parte di uno o piu' soci e/o di terzi concordemente individuati dai soci medesimi.

Qualora cio' non avvenga, il rimborso e' effettuato utilizzando riserve disponibili o in mancanza riducendo il capitale sociale corrispondentemente. In questo ultimo caso si applica l'articolo 2482 c.c., e qualora sulla base di esso non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, la società si scioglie ai sensi dell'articolo 2484, comma primo n.5 c.c.

Art. 12. Unico socio.

12. Quando l'intera partecipazione appartiene ad un solo socio o muta la persona dell'unico socio, gli amministratori devono effettuare gli adempimenti previsti ai sensi dell'articolo 2470 c.c.

Quando si costituisce o ricostituisce la pluralita' dei soci, gli amministratori devono depositare la relativa dichiarazione per l'iscrizione nel registro delle imprese.

L'unico socio o colui che cessa di essere tale puo' provvedere alla pubblicita' prevista nei commi precedenti.

Le dichiarazioni degli amministratori devono essere riportate, entro trenta giorni dall'iscrizione, nel libro dei soci e devono indicare la data di tale iscrizione.

Art. 13. Soggezione ad attività di direzione e Controllo.

13. La società deve indicare l'eventuale propria soggezione all'altrui attività di direzione e coordinamento negli atti e nella corrispondenza, nonche' mediante iscrizione, a cura degli amministratori, presso la sezione del registro delle imprese di cui all'articolo 2497-bis, comma secondo c.c.

Art. 14. Amministratori.

14.1 La società puo' essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede della nomina:

- a. da un amministratore unico;
- b. da un consiglio di amministrazione composto da due a sette membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;
- c. da due o piu' amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza.

Qualora vengano nominati due o piu' amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalita' di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

14.2 Per organo amministrativo si intende l'amministratore unico, oppure il consiglio di amministrazione, oppure l'insieme di amministratori cui sia affidata congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza l'amministrazione.

14.3 Gli amministratori possono essere anche non soci.

14.4 Ogni amministratore deve farsi parte diligente al fine di poter agire in modo informato e di poter espletare nel miglior modo i propri compiti, con particolare riguardo a quelli previsti dal quinto comma dell' art. 2475 c.c. e dagli artt. 2482 bis e 2482 ter c.c.

Art. 15. Divieto di concorrenza.

15. Salvo diversa deliberazione dei soci, si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 c.c.

Art. 16. Durata della carica, Revoca, Cessazione.

16.1 Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina e sono comunque sempre revocabili dai soci.

16.2 Gli amministratori sono rieleggibili.

16.3.1 La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo e' stato ricostituito.

16.3.2 Salvo quanto previsto al successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o piu' amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori cosi' nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

16.3.3 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la maggioranza dei consiglieri, cessa l'intero consiglio di amministrazione. Gli altri consiglieri rimangono in carica sino alla nomina del nuovo organo amministrativo e devono, senza indugio, sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo organo amminis-

trativo; nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione e quelle necessarie per evitare danno o pregiudizio alla società'.

16.3.4 Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti o disgiunti o a maggioranza, se per qualsiasi causa viene a cessare anche un solo amministratore cessano tutti gli amministratori. Gli altri amministratori rimangono in carica sino alla nomina del nuovo organo amministrativo e devono senza indugio sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo; nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione e quelle necessarie per evitare danno o pregiudizio alla società'.

Art. 17. Consiglio di amministrazione.

17.1 Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

17.2 Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al successivo articolo 18, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

17.3 La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto, compreso l'organo di controllo e/o il revisore o il soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, se nominati, adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori.

La decisione è assunta nel momento in cui pervengono alla sede della società i consensi o le adesioni della maggioranza degli amministratori.

Spetta al presidente del consiglio raccogliere i consensi o le adesioni ricevute e comunicarne i risultati a tutti gli amministratori, all'organo di controllo e/o al soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, se nominati, redigendo un verbale dal quale risultino:

- i consiglieri favorevoli, contrari, astenuti o che non abbiano votato;
- la data in cui si è formata la decisione;
- eventuali osservazioni o dichiarazioni relative all'argomento oggetto della consultazione, se richiesto dagli stessi consiglieri.

Il procedimento deve concludersi entro trenta giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

17.4 Le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica, non computandosi le astensioni, fatto salvo quanto indicato all'articolo 18.7.

17.5 Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione è conservata dalla società'.

Art. 18. Adunanze del consiglio di amministrazione.

18.1 Quando il Presidente lo reputi opportuno o in caso di richiesta di due amministratori, il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

18.2 In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

18.3 La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, ai componenti dell'organo di controllo ovvero al revisore, se nominati, con uno o più di questi mezzi: fax, telegramma, posta elettronica, recapito a mani degli interessati, almeno cinque giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno due giorni prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

18.4 Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia, o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

18.5 Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i componenti dell'organo di controllo ovvero il revisore, se nominati.

18.6 Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o audio-videoconferenza alle seguenti condizioni:

- a) che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione identificando i soggetti favorevoli, astenuti e contrari;
- b) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- c) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- d) che il Presidente ed il segretario siano presenti nella stessa sede.

18.7 Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, qualora assunte con la forma dell'adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti la proposta si intende respinta.

18.8 Delle deliberazioni della seduta si redigera' un verbale firmato almeno dal presidente e dal segretario se nominato che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 19. Poteri dell'organo amministrativo.

19.1 L'organo amministrativo ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza eccezione alcuna.

19.2 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'articolo 2381 c.c.

Non possono essere delegate le attribuzioni indicate negli articoli 2475, comma quinto, 2482 bis e 2482 ter c.c.

19.3 Nel caso di consiglio di amministrazione formato da due membri, qualora gli amministratori non siano d'accordo circa la eventuale revoca di uno degli amministratori delegati, entrambi i membri del consiglio decadono dalla carica e devono senza indugio sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo; la decadenza ha effetto dal momento della ricostituzione dell'organo amministrativo ma nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione e quelli necessari per evitare danno o pregiudizio alla società'.

19.4 Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina, in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intendono attribuiti agli amministratori congiuntamente tra loro.

Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società'.

Con riferimento alle materie indicate nell'articolo 2475 quinto comma cod. civ. ovvero in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dal presente statuto, le decisioni degli amministratori, che siano nominati con poteri congiunti o disgiunti, debbono essere adottate mediante apposita deliberazione. A tal fine gli amministratori vengono convocati dall'amministratore più anziano e deliberano validamente con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica. Le deliberazioni così assunte sono constatate da verbale sottoscritto da almeno un amministratore; detto verbale, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori. Per quanto riguarda le modalità di convocazione, il luogo di convocazione e le modalità di svolgimento della riunione si applicano, in quanto non derogate dalle disposizioni del presente comma, le disposizioni del presente statuto concernenti il consiglio di amministrazione.

19.5 Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

19.6 Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 20. Rappresentanza.

20.1 L'amministratore unico ha la rappresentanza della società'.

20.2 In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società' spetta al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

20.3 Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società' spetta agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

20.4 La rappresentanza della società' spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 21. Compensi degli amministratori.

21.1 Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

21.2 I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

21.3 In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 22. Organo di controllo.

22.1 La società' può nominare un organo di controllo od un revisore.

L'organo di controllo è costituito da un solo membro effettivo che assume la qualifica di sindaco unico o, in alternativa, da un collegio sindacale.

22.2 Nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'articolo 2477 c.c. la nomina dell'organo di controllo o del revisore e' obbligatoria.

Art. 23. Composizione e Durata.

23.1 Il collegio sindacale, ove nominato, si compone di tre membri effettivi e di due supplenti. Il presidente del collegio sindacale e' nominato dai soci in occasione della nomina dello stesso collegio.

23.2 In tutti i casi di obbligatorietà della nomina, il sindaco unico o i sindaci devono essere revisori legali iscritti nell'apposito registro, salvo il caso in cui la società sia tenuta a nominare il soggetto incaricato della revisione legale dei conti.

23.3 Il sindaco unico o i sindaci sono nominati dai soci. Essi restano in carica per tre esercizi e scadono alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

Qualora la nomina dell'organo di controllo non sia obbligatoria ai sensi di legge, all'atto della nomina si può prevedere una diversa durata della sua carica. La cessazione del sindaco unico o dei sindaci per scadenza del termine ha effetto nel momento in cui il sindaco unico e' stato rinominato o il collegio e' stato ricostituito.

La cessazione del sindaco unico o dei sindaci per dimissioni o decadenza ha effetto dal momento in cui la società ne ha notizia, anche qualora venga meno la maggioranza o la totalità dei sindaci, effettivi e supplenti, nel caso di collegio sindacale.

23.4 Il sindaco unico ed i sindaci sono rieleggibili.

23.5 Il compenso del sindaco unico o dei sindaci e' determinato dai soci all'atto della nomina, per l'intero periodo della durata del loro ufficio, in difetto di che si applicano le tariffe professionali vigenti.

Art. 24. Cause di ineleggibilità e di decadenza.

24.1 Nei casi di obbligatorietà della nomina, non possono essere nominati alla carica di sindaco, e se nominati decadono dall'ufficio, coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'articolo 2399 c.c.

Salvo altre ipotesi da verificarsi caso per caso non e' incompatibile il sindaco che rivesta anche la carica di sindaco in una o più società controllanti, controllate, collegate o sottoposte a comune controllo né il sindaco che intrattenga con la società rapporti di lavoro occasionale di entità marginali rispetto al proprio volume d'affari o che svolga attività di difesa della società nell'ambito di procedimenti di contenzioso tributario.

24.2 Qualora la nomina dell'organo di controllo non sia obbligatoria ai sensi di legge, non possono comunque essere nominati e, se eletti, decadono dall'ufficio coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'articolo 2382 c.c.

24.3 Per tutti i sindaci iscritti nei registri dei revisori contabili istituiti presso il Ministero di Giustizia, si applica il secondo comma dell'articolo 2399 c.c.

Art. 25. Cessazione dalla carica.

25.1 Il sindaco unico o i sindaci possono essere revocati solo per giusta causa e con decisione dei soci. La decisione di revoca deve essere approvata con decreto del Tribunale, sentito l'interessato.

25.2 In presenza di collegio sindacale, in caso di morte, di rinuncia, di decadenza di un sindaco, subentrano i supplenti in ordine di età. I nuovi sindaci restano in carica fino alla decisione dei soci per l'integrazione del collegio, da adottarsi su iniziativa dell'organo amministrativo, nei successivi trenta giorni. I nuovi nominati scadono insieme con quelli in carica.

In caso di cessazione del presidente, la presidenza e' assunta, fino alla decisione di integrazione, dal sindaco più anziano di età.

Art. 26. Competenze e Doveri dell'organo di controllo.

26.1 L'organo di controllo ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403 bis c.c. ed esercita la revisione legale dei conti sulla società, salvo i casi in cui la stessa sia inderogabilmente attribuita al revisore legale dei conti.

26.2 Si applicano le disposizioni di cui agli articoli 2406, 2407 e 2408, primo comma c.c.

26.3 Delle decisioni dell'organo di controllo deve redigersi verbale, che deve essere trascritto nel libro delle decisioni dell'organo di controllo e sottoscritto dagli intervenuti; le deliberazioni del collegio sindacale devono essere prese a maggioranza assoluta dei presenti.

Il sindaco dissenziente ha diritto di far iscrivere a verbale i motivi del proprio dissenso.

26.4 L'organo di controllo deve assistere alle adunanze delle assemblee dei soci, alle adunanze del consiglio di amministrazione e del comitato esecutivo. 26.5 L'organo di controllo deve riunirsi almeno ogni novanta giorni. Se del caso, la riunione potrà tenersi anche per audioconferenza o videoconferenza; in tal caso si applicano le disposizioni sopra previste al precedente articolo 18 sesto comma per le adunanze del consiglio di amministrazione.

Art. 27. Revisore e Revisione legale dei conti.

27.1 Al revisore nominato in alternativa all'organo di controllo sono attribuite sia la funzione di controllo di gestione sia quella di revisione legale dei conti.

27.2 Si applicano al revisore nominato in alternativa all'organo di controllo ed in ogni caso al soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, tutte le norme previste per quest'ultimo in materia di società per azioni e dalle leggi speciali, con particolare riferimento a quelle che ne disciplinano le competenze ed i poteri.

27.3 Il soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti e il revisore sono tenuti a redigere la relazione prevista dall'articolo 14 del decreto legislativo 27 gennaio 2010 n. 39, qualora non sia nominato l'organo di controllo.

Art. 28. Decisioni dei soci.

28.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

28.2 In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a. l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b. la nomina degli amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c. la nomina dell'organo di controllo e, se del caso, del presidente del collegio sindacale, e/o del revisore nonché del soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti;
- d. le modificazioni dello statuto;
- e. la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, nonché l'assunzione di partecipazioni da cui derivi responsabilità illimitata per le obbligazioni della società partecipata;
- f. le decisioni in ordine all'anticipato scioglimento della società e alla sua revoca, la nomina, la revoca e la sostituzione dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione; le decisioni che modificano le deliberazioni assunte ai sensi dell'art.2487 primo comma c.c.;
- g. le decisioni in caso di perdite che incidono sul capitale per oltre 1/3 (un terzo).

28.3 Non è necessaria la decisione dei soci che autorizzi l'acquisto da parte della società, per un corrispettivo pari o superiore al decimo del capitale sociale, di beni o di crediti dei soci fondatori, dei soci e degli amministratori, nei due anni dalla iscrizione della società nel registro delle imprese.

Art. 29. Diritto di voto.

29.1 Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

29.2 Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

29.3 Il socio moroso (o il socio la cui polizza assicurativa o la cui garanzia bancaria siano scadute o divenute inefficaci, ove prestate ai sensi dell'articolo 2466, comma quinto c.c.) non può partecipare alle decisioni dei soci.

Art. 30. Consultazione scritta e Consenso espresso per iscritto.

30.1 Salvo quanto previsto al primo comma del successivo articolo 31, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

30.2 La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto compresi il sindaco unico o i sindaci o il soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, se nominati, adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale come previsto al successivo articolo 35.2 del presente statuto.

La decisione dei soci è assunta solo e quando pervengano alla sede della società, i consensi o le adesioni di tanti soci che raggiungano il quorum deliberativo previsto al successivo articolo 35.2.

Spetta al Presidente o all'amministratore unico, se nominato raccogliere i consensi scritti ricevuti e comunicarne i risultati a tutti i soci, amministratori, sindaco unico o sindaci e revisori, se nominati, redigendo un verbale dal quale risultino:

- i soci favorevoli, contrari o astenuti con il capitale da ciascuno rappresentato;
- la data in cui si è formata la decisione;
- eventuali osservazioni o dichiarazioni relative all'argomento oggetto della consultazione, se richiesto dagli stessi soci.

Tutti i documenti trasmessi alla sede della società relativi alla formazione della volontà dei soci devono essere conservati dalla società, unitamente al libro delle decisioni dei soci.

Il procedimento deve concludersi entro trenta giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

30.3 Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 31. Assemblea.

31.1 Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate nel precedente articolo 28.2 lettere d), e), f) e g), nonché in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

31.2 L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché nella Regione ove ha sede la società o nelle Regioni limitrofe.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dall'organo di controllo, se nominato, o anche da un socio, in assenza dell'organo di controllo.

31.3 L'assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni prima o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire ai soci ed agli altri aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

31.4 Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori ed il sindaco unico o i sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o il sindaco unico o i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea e intendono opporsi alla trattazione di uno o più argomenti all'ordine del giorno, dovranno comunicare a tutti i partecipanti, prima dell'assemblea, apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione e indicano gli argomenti di cui si oppongono alla trattazione.

Art. 32. Svolgimento dell'assemblea.

32.1 L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione (nel caso di nomina del consiglio di amministrazione) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti). In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

32.2 Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

32.3 L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio o audio-video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio o audio-video collegati a cura della società nei quali i soci potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo in cui sono presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante.

In tutti i luoghi audio o audio-video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

Art. 33. Deleghe.

33. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

Art. 34. Verbale dell'assemblea.

34.1 Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario se nominato o dal notaio, se richiesto dalla legge.

34.2 Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in separato elenco, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.

Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente a norma del precedente articolo 32.2. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

34.3 Il verbale dell'assemblea deve essere trascritto senza indugio nel libro delle decisioni dei soci; se redatto per atto pubblico può essere allegata copia autentica al detto libro.

Art. 35. Quorum costitutivi e Deliberativi.

35.1 L'assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

35.2 Nel caso di decisione dei soci assunta con consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, le decisioni sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

35.3 Per introdurre, modificare o sopprimere i diritti attribuiti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'articolo 2468 c.c., e' necessario il consenso di tutti i soci.

35.4 Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Art. 36. Bilancio e Utili.

36.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

36.2 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

36.3 Il bilancio deve essere sottoposto ai soci per l'approvazione entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio o entro centoottanta giorni nel caso in cui la societa' sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della societa'; in questi casi gli amministratori segnalano nella relazione prevista dall'articolo 2428 c.c. le ragioni della dilazione.

Art. 37. Scioglimento e Liquidazione.

37.1 La societa' si scioglie per le cause previste dalla legge e pertanto:

- a. per il decorso del termine;
- b. per il conseguimento dell'oggetto sociale o per la sopravvenuta impossibilita' a conseguirlo, salvo che l'assemblea, all'uopo convocata entro sessanta giorni, non deliberi le opportune modifiche statutarie;
- c. per l'impossibilita' di funzionamento o per la continuata inattivita' dell'assemblea;
- d. per la riduzione del capitale al di sotto del minimo legale, salvo quanto e' disposto dall'articolo 2482-tere. nell'ipotesi prevista dall'articolo 2473 c.c.;
- f. per deliberazione dell'assemblea;
- g. per le altre cause previste dalla legge.

37.2 In tutte le ipotesi di scioglimento, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di trenta giorni dal loro verificarsi.

37.3 L'assemblea, se del caso convocata dall'organo amministrativo, nominera' uno o piu' liquidatori determinando:

- il numero dei liquidatori;
- in caso di pluralita' di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio, anche mediante rinvio al funzionamento del consiglio di amministrazione, in quanto compatibile;
- a chi spetta la rappresentanza della societa';
- i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- gli eventuali limiti ai poteri dell'organo liquidativo.

Art. 38. Disposizioni applicabili.

38. Per tutto quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme previste dal codice civile.

Sixième résolution

L'associé unique décide de révoquer le mandat de Elena SCATTOLIN résidant professionnellement à Via Milano n.37, I - 21040 Oggiona con Santo Stefano (VA), Italie en tant que gérant unique de la société ECELSA S.à r.l., de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat,

et de la nommer en conformité avec la loi italienne, gérant unique jusqu'à démission ou révocation de la société ECELSA S.r.l..

Septième résolution

Après la présentation d'une situation comptable intérimaire de la société au 30 septembre 2013 l'associé unique l'a approuvée. Cette situation telle qu'approuvée, est jointe en annexe au présent acte.

Huitième résolution

L'associé unique décide de conférer à FINSEV S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, tous pouvoirs pour représenter la Société uniquement vers toute administration luxembourgeoise au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec ce transfert du siège.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de conférer à Madame Elena Scattolin née à Varese (VA) Italie le 18 août 1975 et résidant professionnellement à Via Milano n.37, I - 21040 Oggiona con Santo Stefano (VA) Italie, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier

pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Dixième résolution

L'associé unique décide, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Varese (I).

L'associé unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Varese, Italie, et de sa radiation subséquente au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Déclaration pro Fisco:

L'associé unique constate que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 1.750.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 octobre 2013. Relation: RED/2013/1655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013142032/703.

(130173891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LIM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.849.

L'adresse de Monsieur Frédéric MALINET et de Madame MALINET-MARMIN, administrateurs, est désormais la suivante:

Lieu dit Raucoule, Chalet de Queyrières, F-43260 Queyrières

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013143603/12.

(130175248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

VPK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013144536/13.

(130176281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.
